

que des déclarations ont été souvent publiées par les journaux qui appuient le gouvernement, annonçant que la question des écoles du Manitoba a été finalement réglée. J'espère que le gouvernement sera en état, quand la question sera discutée, de faire des confidences au pays, et de nous laisser savoir quelle est la nature de ce règlement. Je puis assurer à mes honorables amis, que personne ne se réjouira plus que moi d'apprendre que cette question est sortie de l'arène de la politique fédérale.

L'honorable sir OLIVER MOWAT: Nous n'avons pas objection à nous rendre à la suggestion de mon honorable ami, si c'est le désir de la Chambre, à savoir que mardi soit substitué à lundi, et que l'ajournement soit prolongé jusqu'à huit heures, au lieu de trois heures, dans l'après-midi de mardi.

Quant à la question des écoles du Manitoba, je suis heureux de voir que mon honorable ami lit avec tant de soin ce qui est publié dans les journaux réformistes. Dans ce cas-ci, il les a lus plus attentivement que je ne l'ai fait moi-même, car il ne m'est pas arrivé d'y lire ce que mon honorable ami nous a rapporté. Mais il s'est trop empressé de conclure. Nous n'avions pas entrepris, et nous ne nous attendions pas de pouvoir tout régler pendant la session actuelle, mais nous espérons qu'avant une autre session, nous serons débarrassés de cette question.

L'honorable M. MASSON: Alors ce qui a été publié dans les journaux, allant à dire que la question avait été réglée, n'est pas exact ?

L'honorable sir OLIVER MOWAT: La question n'est pas réglée, mais nous n'avons aucun doute qu'elle le sera définitivement. Nous sommes en voie de le faire, et je crois que si nous parvenons à un règlement, mon honorable ami considérera que nous aurons fait un bon travail, bien qu'il puisse nous arriver de ne pas être prêts à faire rapport dans le cours de la présente session.

La proposition est amendée, et l'ajournement fixé à mardi prochain, à huit heures du soir.

La proposition est ensuite adoptée.

La séance est levée.

SÉNAT.

Séance du mardi, le 25 août 1896.

Présidence de l'honorable M. C. A. P. PELLETIER.

La séance est ouverte à 8 heures.

Prière et affaires de routine.

DÉPOT D'UN PROJET DE LOI.

L'honorable M. LOUGHEED dépose sur le bureau du Sénat un projet de loi (A) intitulé: "Acte concernant le paiement des polices d'assurance par les compagnies étrangères, et propose que ce projet de loi soit adopté en première délibération.

L'honorable M. SCOTT: Je crois que la pratique dans cette Chambre, aussi bien que dans l'autre, n'est pas de déposer sur le bureau des projets de lois avant qu'une réponse au discours du Trône ait été votée.

L'honorable M. ALLAN: Peu après l'avènement de sir John Abbott, comme leader de cette Chambre, je me souviens qu'il déposa sur le bureau un projet de loi avant qu'une réponse au discours du Trône fut votée; on s'y objecta parce que cela était irrégulier. Je consultai le greffier en loi de l'autre Chambre à ce sujet, et il me dit que c'était, à tout événement, contraire à l'usage.

L'honorable M. LOUGHEED: Je laisserai volontiers ce projet de loi sur le bureau jusqu'à ce que la Chambre ait disposé de l'adresse.

FEU LES SÉNATEURS READ ET SIR DAVID MACPHERSON.

L'honorable sir OLIVER MOWAT: Avant que l'on passe à l'ordre du jour, il est conforme à la coutume de cette Chambre que, occupant la position que j'occupe, je dise un mot ou deux au sujet des sénateurs qui, depuis la dernière session de cette Chambre, nous ont quittés pour toujours. Deux des honorables membres de cette Chambre sont morts depuis la dernière fois où vous vous êtes réunis ici. J'ai moi-même succédé à l'un d'eux, l'honorable M. Read. Personnellement je ne l'ai que très peu connu. Je ne suis pas bien certain de l'avoir rencontré plus d'une fois dans ma vie, et cela, deux ou trois jours avant